

L'an deux mille vingt et un et le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	04 Mai 2021
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	Excusé
BOUET Lynda	Excusée	FABREGES Marie France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	X
CHAPUIS Pierre	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	A partir de la délibération 7	ROBERT Karine	X
DALVERNY Jérôme	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTON, Emmanuelle AILLOUD

Présentation de la Convention Territoriale Globale (CTG) :

Présentation aux élus de la démarche CTG et du portrait social du territoire, en présence de la directrice de la CAF de l'Ardèche, de son adjointe et des techniciennes.

Les représentants de la CAF exposent la CTG, qui va remplacer l'actuel Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui prendra fin en 2022. Cette nouvelle convention est à construire conjointement entre la CAF et la CDC puisqu'elle prendra en compte les orientations de la CDC de manière transversale, et non plus uniquement sur le volet enfance jeunesse. L'objectif est de mettre les ressources de la CAF (financières et ingénierie) au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète aux familles. Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés, à partir des besoins identifiés sur le territoire (enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap). Les financements seront constants par rapport aux financements actuels sur le CEJ.

Le calendrier proposé par la CAF prévoit la signature de cette convention d'ici décembre 2021.

Départ de Thierry PALLOT : 19h20

1. Tourisme : tarifs boutique OT :

Le président rappelle la délibération du 15/04/2019 portant sur les modalités de mise en œuvre des boutiques à l'office de tourisme de Neyrac les Bains et à l'Ecomusée du moulinage. Avec la nouvelle saison 2021, il est proposé d' étoffer les boutiques, avec de nouveaux articles. Ainsi il est demandé aux élus du Bureau communautaire de délibérer sur les tarifs à la vente au public pour les articles suivants et d'autoriser la remise à titre gratuit à l'occasion d'événements promotionnels en lien avec l'activité de l'office de tourisme sous forme de lot ou autre :

Article	Tarif vente TTC
1 Bouteille isotherme ASV	13.00€
1 Mug ASV	4.00€
1 Stylo ASV	2.00€
1 Posters ASV	3.00 €
1 carafe	8.00€

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Subventions aux associations 2021 :

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée au BP 2021, le président propose d'attribuer les subventions suivantes sur l'exercice budgétaire 2021 :

➤ LEDA ATOMICA 07 (« Nautilus » Lalevade d'Ardèche) :

Pour les activités 2021 et notamment la 3^{ème} édition du festival « Les jours de la dame » qui se tiendra sur 5 week end, du 17.09 au 17.10.2021. Cette action dédiée à la création féminine et aux propositions multi genres qui parlent des femmes, est menée par l'association basée à Lalevade d'Ardèche, émanant de l'association LEDA ATOMICA MUSIQUE active à Marseille. Des spectacles seront aussi joués et répétés sur différents lieux (Mayres, Chirols, Montpezat sous Bauzon...)

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

➤ Château du Pin (Fabras) :

Pour les activités 2021 :

- . visites guidées du 1.05 au 1.11.2021 axées sur le patrimoine, l'environnement et l'art contemporain, et notamment accueil dans le jardin labellisé « jardin remarquable » (participation aux « rendez-vous aux jardins » début juin)
- . actions en direction des jeunes publics notamment avec centre de loisirs intercommunal de Fabras, ainsi que collèges et lycées
- . participation au festival « les mots dégelés » (en automne à Aubenas) et au « printemps des poètes » (à Antraigues)
- . partenariat avec le PNR dans le cadre des « échappées » et avec la médiathèque d'Aubenas
- . participation aux « journées européennes du patrimoine » en septembre

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

➤ Impromptu théâtre (Jaujac) :

Pour la 2^{ème} édition « Festi'comédies » du 18 au 23.07.2021 à Jaujac : festival mêlant comédies musicales et théâtre. Six spectacles seront proposés pour tous publics :

- . trois pièces de théâtre de troupes amateurs
- . trois comédies musicales jouées par des artistes locaux

L'objectif du festi'comédie est de développer l'offre culturelle en ruralité, fédérer des artistes professionnels et amateurs, promouvoir les artistes locaux, et encourager les citoyens à devenir des « spect'acteurs ».

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

➤ Trail des 36 000 (le 27 mai 2021 sur notre secteur) :

« Ardèche du Rhône aux sources » : François LAUPIN, un coureur de l'association va parcourir 110 km, afin de suivre au plus proche la rivière Ardèche, de sa confluence avec le Rhône jusqu'à sa source, en empruntant l'itinéraire le plus intéressant d'un point de vue esthétique, sportif et patrimonial. Il partira le 26 mai à 23 h de Saint Martin d'Ardèche pour arriver au domaine nordique de la Chavade le 27 mai vers 18h30, après 20 heures de course. Son parcours empruntera donc le territoire de notre CDC qui sera valorisé par la réalisation d'un film qui sera remis à l'office du tourisme.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Convention frigo solidaire :

Le projet de la mise en place d'un frigo solidaire sur notre territoire a été initié par deux jeunes qui ont effectué leur service civique en 2020 au sein du service jeunesse. « Les frigo solidaire » est une association qui vise trois objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Développer la solidarité locale,
- Créer du lien social et rendre un espace public plus conviviale.

Concrètement, un frigo est installé sur l'espace public, et est rendu accessible à tous. Chacun peut prendre ou déposer un aliment tout en respectant un petit protocole de traçabilité, sur le même principe qu'une boîte à livre mais avec des denrées alimentaires (fruits, légumes, biscuits, épicerie, laitage...) La mise en place du « frigo solidaire » viendra compléter le service de la banque alimentaire mais permettra aussi de toucher d'autres publics sensibles au gaspillage alimentaire ou encore désireux de partager un surplus de jardin. La mise à disposition de ce « frigo solidaire » nécessite la signature d'une convention de partenariat avec l'association « frigo solidaire » qui fournit le matériel pour un coût de 1 300 €.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

Arrivé de Marion HOUETZ : 20h

4. Fonds Unique Logement (FUL) 2021 :

La communauté de communes contribue volontairement au Fonds Unique Logement porté par le Conseil départemental de l'Ardèche en lieu et place des communes depuis l'année 2016. Les aides attribuées en 2020 aux usagers de notre territoire se sont élevées à 20 058 €, sous forme de prêt ou de subventions, à destination des foyers rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien au logement.

(présentation du dispositif et bilan d'activité sur le lien : <http://www.ardeche.fr/132-fonds-unique-logement.htm>)

Le président propose d'approuver la participation financière à l'exercice 2021 du fonds à hauteur de 0.40 € par habitant, soit 3 876.40 € pour l'ensemble de la collectivité.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

5. Subvention commerce :

Pour rappel, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région et le règlement sur les aides économiques, par deux délibérations du 20.09.2018, afin de permettre l'attribution d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Le bureau a délégation pour instruire les demandes, donner un avis sur les dossiers présentés et décider de l'attribution des subventions.

Une enveloppe de 30 000 € a été inscrite au BP 2021. Depuis 2019, 9 aides ont été attribuées par la communauté de communes pour un montant total de 32 108 €, la région a attribué (ou va attribuer) 64 359.00 € d'aide pour un montant total de travaux de 364 264.00 € HT.

Une nouvelle demande a été reçue de la part de Mme Adeline ROUX pour le restaurant l'Absolue à Lalevade d'Ardèche. Le projet consiste à des travaux de remplacement de portes et fenêtres, hotte, extracteur, four, plomberie, électricité... pour un montant de 54 511.00 € HT plafonnée à 50 000.00 € HT. Le dossier a été instruit par la Chambre de commerce et d'industrie, il rentre bien dans le cadre du règlement d'attribution validé par le Conseil communautaire. La demande de financement est de 10 000.00 € pour la Région et 5 000.00 € pour la CDC.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité.

6. Point sur les dispositifs CRTE (Etat), CAR (Région) et les dossiers en cours :

Le président expose le dispositif Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) mis en place par l'Etat et ayant pour objectif d'accompagner les territoires dans leurs projets. Il s'agit d'un contrat pluriannuel dont le périmètre a été fixé par la préfecture de l'Ardèche à l'échelle des 5 CDC Bassin d'Aubenas, Val de Ligne, Berg et Coiron, Montagne d'Ardèche et Ardèche des sources et volcans. La transition écologique devra être l'axe transversal du CRTE, à signer fin juin 2021.

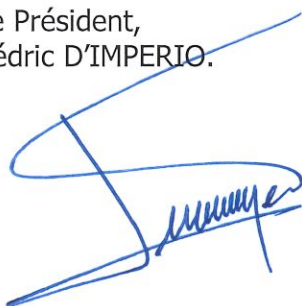
Il est fait un tour de table afin de commencer à identifier les projets communaux et communautaires qui pourront être inscrits dans ce contrat.

7. Divers :

La séance est levée à 21 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.

